

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. PONTAC Serge et TANI Florent.

EXCUSES : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENT : M. RICARDEAU James.

SECRETAIRES DE SEANCE : Messieurs Jean-François RICARD et Stéphane CODET.

OBJET :	<i>Programme Erasmus – Financement.</i>
----------------	---

N° 2018 / 09 / 12

En partenariat avec le Collège Saint-Laurent, le COJURIB, la Ville et le Groupement scolaire d'Alcoutim, la Commune de Blain avait déposé une candidature dans le cadre de l'appel à proposition 2016 du programme européen Erasmus + au titre de l'action « Partenariats de l'enseignement scolaire ».

Ce dossier, intitulé « S'approprier un patrimoine médiéval et le valoriser numériquement dans le cadre des jumelages », a finalement été retenu par le Comité national d'évaluation de l'Agence Européenne avec l'attribution d'un financement maximum de 59.700 €.

Dans ce cadre et sur cette enveloppe, la Ville de Blain, en tant que coordonnatrice, peut effectuer des versements aux 4 autres bénéficiaires cités précédemment en fonction des dépenses qu'ils assument dans la conduite du projet.

L'action étant finalisée, et la commune ayant perçu le solde de la subvention, un reliquat de versement est à effectuer à l'ensemble des partenaires afin de clôturer le dossier.

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

- ✓ *DECIDE d'allouer aux différents partenaires les subventions suivantes pour clôturer ce projet :*

BENEFICIAIRE	MONTANT	MODALITE
Collège Saint-Laurent	4 000 €	<i>Versement 2018</i>
Ville d'Alcouthim	4 000 €	<i>Versement 2018</i>
Groupe scolaire d'Alcouthim	4 000 €	<i>Versement 2018</i>
COJURIB	1 000 €	<i>Versement 2018</i>

- ✓ *AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 21 Septembre 2018,
Le Maire,

